

LA ROSE
DES VENTS

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Mémoire présenté à la
Commission parlementaire spéciale
Assemblée Nationale du Québec
sur le projet de loi n° 124

Les services de garde éducatifs à l'enfance

-RÉSUMÉ -

Par le CPE La Rose des Vents

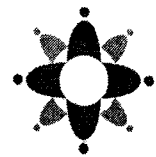
Le 21 novembre 2005

Rédaction :

Maryse Mailhot,
directrice générale
CPE La Rose des Vents

Danièle Cloutier,
coordonnatrice de la qualité éducative
Volet familial, CPE La Rose des Vents

Nathalie Bourguignon,
conseillère pédagogique
Volet familial, CPE La Rose des Vents



LA ROSE
DES VENTS

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Résumé du mémoire présenté par le CPE La Rose des Vents sur le projet de loi n° 124 à la Commission parlementaire spéciale :

Le CPE La Rose des Vents, qui a vu le jour en 1999 avec son volet milieu familial, a toujours été en quête d'une qualité accrue. C'est par l'expérience que sa gestion s'est ajustée afin de mieux servir les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Le CPE La Rose des Vents gère 227 places en milieu familial en plus de son volet installation. Le volet familial a toujours eu une place prépondérante dans sa structure.

Suite à la présentation du projet de loi n° 124, le CPE et les membres de son C.A. ont choisi de faire parvenir à la Commission parlementaire de l'Assemblée Nationale du Québec, un mémoire afin de partager leur expérience sur le terrain.

Notre position :

Considérant le délai très court pour présenter nos documents, nous nous sommes attardées sur quelques aspects du projet de loi seulement.

Nous questionnons la capacité pour des bureaux coordonnateurs des services de garde en milieu familial, de poursuivre un soutien professionnel et personnalisé aux RSG et aux familles québécoises avec les coupures de postes prévues au niveau du soutien pédagogique. De plus, nous considérons important que la formation exigée au niveau des personnes ayant la responsabilité d'appliquer le programme éducatif soit prise en compte dans la loi.

Nous reconnaissons l'importance d'offrir aux familles québécoises un service de qualité et nous croyons à l'égalité des chances en éducation.

Nous sommes inquiètes de la qualité des services que pourront offrir les RSG si elles se retrouvent coupées des ressources communautaires auxquelles elles avaient accès avec leur CPE. Le ratio prévu étant de une structure de coordination pour environ 630 places en milieu familial, l'accessibilité sera-t-elle maintenue?

Nous redoutons un isolement accru des RSG et la possibilité que des enfants à besoins particuliers soient ballottés d'un milieu à l'autre par manque de soutien.

Nous considérons que les centres de la petite enfance offrent aux familles un service qui s'étend bien au-delà d'un simple service de gardiennage. Nous croyons aux liens de partenariat entre le CPE, la communauté, les ressources extérieures et les familles. L'enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous sommes d'accord qu'en tant que société nous ayons de nouveaux défis à relever en ce qui concerne l'éducation des enfants d'âge préscolaire, mais nous croyons qu'il est inutile de procéder à une refonte complète du réseau.

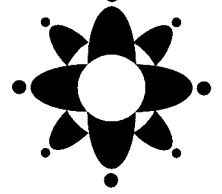
*L'objectif de toute éducation devrait être
de projeter chacun dans l'aventure d'une vie
à découvrir, à orienter, à construire.*

Albert Jacquard

Comme le dit si bien Monsieur Albert Jacquard, appliquons nous à construire... évitons de détruire!

Nous vous invitons à lire notre mémoire présenté à la Commission parlementaire spéciale de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi n° 124.

Nous espérons que vous prendrez en considération nos préoccupations.



LA ROSE
DES VENTS

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Mémoire présenté à la
Commission parlementaire spéciale
Assemblée Nationale du Québec
sur le projet de loi n° 124

Les services de garde éducatifs à l'enfance

Par le CPE La Rose des Vents

Le 21 novembre 2005

T. 450 979 3366
F. 450 979 1954
info@cpe-larosedesvents.com
www.cpe-larosedesvents.com

945 DE LA MAIRIE
BLAINVILLE, QUÉBEC
J7C 5W2

Rédaction :

Maryse Mailhot,
directrice générale
CPE La Rose des Vents

Danièle Cloutier,
coordonnatrice de la qualité éducative
Volet familial, CPE La Rose des Vents

Nathalie Bourguignon,
conseillère pédagogique
Volet familial, CPE La Rose des Vents

Mise en page :

Marie-Josée Ducharme
Secrétaire, comptable
CPE La Rose des Vents

Note : Le genre féminin a été retenu pour la rédaction de ce texte, il n'exclut pas le genre masculin mais sert à démontrer une vision plus juste du personnel éducateur oeuvrant auprès de la petite enfance.

*L'objectif de toute éducation devrait être
de projeter chacun dans l'aventure d'une vie
à découvrir, à orienter, à construire.*

Albert Jacquard

Présentation :

Le centre de la petite enfance La Rose des Vents, a vu le jour en mai 1999 sous son volet milieu familial. L'expertise de la gestion du milieu familial s'est acquise à grands pas au fil des expériences vécues jusqu'à ce jour. Le CPE La Rose des Vents coordonne 227 places en milieu familial dont 40 RSG y sont rattachées. La richesse des rapports entre le personnel effectuant le contrôle et la surveillance, la personne s'assurant du soutien pédagogique et les responsables de garde est palpable.

Nous sommes fières de ce qui a été construit et ne sommes pas prêtes à abandonner quelque chose qu'on a mis du temps à construire. Nous croyons beaucoup en la convergence des deux milieux de garde et tenons à la maintenir.

Comme nous ne disposons pas du temps nécessaire pour rédiger un mémoire complet, nous avons centré nos énergies sur certains aspects de nos préoccupations. Le soutien professionnel « continue » auprès des responsables de garde en milieu familial . Et les effets bénéfiques du partenariat pour offrir un soutien professionnel complet.

Notre position en bref :

Disons-le d'entrée de jeu, nous assistons au démantèlement de notre réseau de services de garde, qui fait pourtant l'envie de bien d'autres provinces et sert même de modèle pour d'autres pays. Après les dernières années intensives de développement nous en arrivons à la phase de consolidation. Un constat décevant :

- La création de structures de coordination des services de garde en milieu familial aux règles floues, dont on peut percevoir l'évacuation du modèle de soutien personnalisé à ces familles.
- La perte éminente d'un possible partenariat avec les différents intervenants en petite enfance qui supporte professionnellement et concrètement nos actions et interventions précoces.

L'importance d'un soutien à la pédagogie offert de façon continue :

L'article 40 du projet de loi mentionne que le bureau coordonnateur a pour fonction de favoriser la formation et le perfectionnement des RSG et d'offrir un soutien pédagogique et technique sur demande.

Il s'agit là de la seule mention d'une forme de soutien professionnel offert aux responsables de service de garde en milieu familial. Comme nous savons que 130 bureaux sont prévus pour gérer près d'une centaine de responsables de service de garde en milieu familial chacun et que des coupures de postes au niveau du soutien pédagogique sont prévus, nous nous questionnons sérieusement sur l'accessibilité à ce soutien *sur demande* pour les RSG.

Nous croyons à l'importance d'un soutien pédagogique offert par une personne compétente et qualifiée de façon continue, dans un modèle d'accompagnement.

En effet, nous croyons sincèrement que le rôle premier de la personne responsable du soutien à la pédagogie est de vivre le projet éducatif du CPE avec authenticité, à un point tel qu'elle est capable de le faire transparaître dans ses interventions auprès du personnel éducateur et des RSG.

Nous entendons par là qu'elle est en mesure de reconnaître que chaque éducatrice et RSG est unique et a un rythme de développement professionnel qui lui est propre. Ce développement est un processus global qui s'étale dans le temps et qui touche à toutes les dimensions du développement professionnel des éducatrices et RSG. Il s'agit de leur offrir un soutien qui tiendra compte de leurs *savoir* (cognitif), *savoir-être* (socio-affectif et moral) et *savoir-faire* (cognitif↔physique). Elle est également attentive aux moyens qu'elle choisit pour faire évoluer les éducatrices et RSG dans leurs apprentissages, elle n'oublie pas la notion de plaisir et l'aspect ludique dans ses présentations. La responsable du soutien à la pédagogie favorise la résolution des problèmes, l'autoévaluation et l'autonomie avec le personnel éducateur et les RSG. Ils sont les premiers agents de leur développement professionnel et elle les respecte ainsi. La collaboration entre tous les intervenants qui entourent l'enfant dans son développement est gage de réussite c'est pourquoi la responsable du soutien à la pédagogie est en mesure de créer des liens entre les personnes, les événements,

l'environnement, les orientations pédagogiques et les valeurs du CPE et des familles.

Nous sommes, comme plusieurs, très inquiètes et nous appréhendons profondément les effets de la loi proposée par la Ministre Théberge en ce qui a trait à la valorisation et au soutien professionnel des responsables de garde en milieu familial. En effet, nous considérons que chaque RSG est unique tout comme chaque enfant est unique. Chacune d'entre elles n'aura certainement pas les mêmes besoins au niveau du soutien, ni la même façon de venir chercher de l'aide auprès de sa responsable du soutien pédagogique.

Nous voyons mal comment une conseillère pédagogique pourra épauler plus d'une centaine de RSG et offrir un service personnalisé de qualité! Nous voyons aujourd'hui nos valeurs confrontées en ce qui concerne tout l'aspect de la prévention, de la reconnaissance et de la valorisation à l'égard du travail éducatif que font les RSG.

De plus, nous nous questionnons sur les choix actuels en ce qui concerne l'importance qu'on accorde à l'éducation des enfants d'âge préscolaire. En effet, si le soutien pédagogique n'est pas au cœur des préoccupations du gouvernement lorsqu'il s'apprête à modifier la gestion des services de garde en milieu familial, nous voyons mal comment il peut prétendre avoir à cœur la qualité des services éducatifs offerts aux enfants et à leur famille!

Nous reconnaissons l'importance de valoriser le rôle professionnel du personnel éducateur auprès des parents et de la population en général. Il est primordial que chaque éducatrice, autant du milieu collectif que du milieu familial, se reconnaisse comme professionnelle de l'éducation. La famille québécoise évolue et les services offerts à la petite enfance doivent refléter les besoins de celle-ci. C'est par la formation continue des RSG et par l'accessibilité à des soirées d'échanges animées par des personnes qualifiées assurant un soutien technique et pédagogique adéquat, que les responsables de garde en milieu familial gagneront en crédibilité. Les RSG sont des personnes qui passent dix heures par jour en compagnie des enfants et elles ont à cœur l'éducation des enfants dont elles ont la garde. Il ne faut pas cesser de les accompagner!

Par ailleurs, nous ne croyons pas que le meilleur service à offrir aux familles est de prendre soin de leurs enfants à leur place, au contraire, nous croyons sincèrement qu'un lien de partenariat entre les professionnels de l'éducation et les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, contribue au développement harmonieux de ces derniers.

C'est en reconnaissant, en soutenant et en développant les compétences éducatives des parents que nous pouvons offrir un service de qualité aux familles. C'est pourquoi nous croyons essentiel de maintenir le modèle des centres de la petite enfance comme moyen de soutenir les familles. Il nous appert incontournable que les centres de la petite enfance continuent de coordonner les services de garde en milieu familial, en ce sens que ce sont eux qui ont mis en place des structures permettant d'assurer un accompagnement technique et pédagogique de qualité.

En lien avec un soutien de qualité, la personne responsable du soutien pédagogique devrait avoir une formation et des compétences adéquates. C'est pourquoi nous croyons que le projet de loi devrait faire mention de la formation des personnes devant s'assurer de l'application du programme éducatif.

Le partenariat, une voie qui mène loin en petite enfance :

Le partenariat avec les parents est un élément des plus importants en ce qui concerne le développement global de l'enfant. Il est d'ailleurs énoncé dans le programme éducatif.

Plusieurs recherches démontrent l'importance de soutenir les parents dans leurs compétences éducatives. « La plupart des chercheurs considèrent, en effet, la participation active des parents comme l'une des principales conditions d'efficacité des interventions éducatives précoces et concluent aux effets positifs d'une action menée à leur endroit (Bronfenbrenner, 1974; Pourtois, 1980; Goodwin et Driscoll, 1981; Terrisse et Dansereau, 1988; Terrisse et Boutin, 1994). Nos résultats indiquent que les interventions auprès des parents visent deux types d'objectifs; ceux liés directement aux dimensions des compétences parentales et ceux relatifs au développement du réseau social des parents. »¹ Par des interventions qui mettent de l'avant la participation des parents, les centres de la petite enfance offre de meilleures

¹ MARTINET, Nathalie et Bernard Terrisse. 1997. *L'implantation et l'analyse des interventions éducatives précoces*. P. 9

conditions pour une intervention précoce accrue. Le rôle des personnes responsables du soutien pédagogique et du contrôle de la qualité éducative est de s'assurer que chaque parent reçoit les services auxquels il a droit en faisant partie d'un centre de la petite enfance.

Les parents ont présentement un lien avec la responsable du soutien pédagogique et peuvent être mis en contact avec les ressources du milieu (C.S.S.S., centres de réadaptation, associations de parents, etc.).

Plusieurs CPE, tels que le nôtre, ont signé un protocole d'arrimage avec leur centre de santé et services sociaux (C.S.S.S.) et bénéficient de ressources professionnelles en orthophonie et en psychoéducation. Par ce protocole d'arrimage, les CPE et C.S.S.S. travaillent en collaboration avec les parents. Un rapport de confiance est établi et l'enfant est au centre des préoccupations.

Qu'advient-il de ce lien de confiance? Est-ce que le bureau coordonnateur, avec un ratio approximatif de 1 structure pour 630 places, sera en mesure d'effectuer le dépistage des enfants en difficulté d'adaptation? Avec les coupures de postes au niveau du soutien pédagogique, qui sera en mesure d'épauler les parents et les RSG? Qui assurera le lien avec le centre de santé et services sociaux (C.S.S.S.)?

Les responsables de service de garde en milieu familial se retrouveront isolées et les familles qui utilisent leurs services n'auront pas droit au même partenariat avec la communauté, que celles ayant choisi la garde en milieu collectif. Où est l'égalité des chances?

Notre plus grande crainte est qu'une RSG, qui n'a pas le soutien adéquat pour intégrer un enfant à besoins particuliers, choisisse de ne pas renouveler le contrat simplement par manque de ressources et que l'enfant s'en retrouve rejeté. Ce n'est pas, selon nous, une solution acceptable !

En conclusion :

Nous sommes ouvertes pour une modification de la loi actuelle. Nous sommes convaincues qu'il y a toujours place à l'amélioration. Cependant, nous nous opposons fortement à vivre les changements aussi draconiens que vous nous proposez. Nous refusons la perte de la gestion de notre garde en milieu familial.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement au sujet des défis à relever, soit :

- L'accessibilité des services aux parents
- La qualité pour une amélioration constante des services
- Le maintien à long terme des services pour les générations à venir

Nous vous suggérons, Mme la ministre, de venir nous voir dans nos milieux car ces éléments sont déjà en place! On y travaille avec cœur et énergie en collaboration avec toutes les ressources que l'on peut trouver dans le but de soutenir les enfants, les parents et les RSG.

Nous sommes convaincues que le réseau n'a besoin que de quelques modifications et certainement pas d'une refonte complète!

Nos recommandations :

- La coordination du volet milieu familial par les centres de la petite enfance, favorisant ainsi l'égalité des chances.
- La possibilité pour les RSG d'obtenir un soutien professionnel de qualité et offert de façon continue, incluant un ratio « personnel de soutien/RSG » adéquat.
- L'accessibilité pour les RSG à un soutien de qualité peu importe sa situation géographique.
- En lien avec un soutien de qualité, la formation des gestionnaires et des responsables du soutien pédagogique devrait être uniformisée.
- Le maintien des liens créés entre les CPE coordonnant les milieux familiaux et les ressources communautaires telles que les C.S.S.S.